

TYPES DE DECHETS	CONSIGNES DE TRI SELECTIF	FREQUENCE DE RAMASSAGE
Papier et Cartons OUI – journaux, revues, livres; sacs en papier propres; rouleaux de carton; cahiers, feuilles, enveloppes, billets; cartons. NON – papier mélangé à d'autres matériaux, plastique et aluminium; briques alimentaires, assiettes et verres en carton, emballages et assiettes en carton sales.	Conteneurs blancs	2 fois par semaine sur tout le territoire de la commune
Verre OUI - bouteilles et emballages en verre NON – miroirs, ampoules, objets en céramique.	Conteneurs verts	1 fois par semaine sur tout le territoire de la commune. 2 fois par semaine pour les usagers ayant une production plus importante (Centre commerciaux, bars et restaurants)
Plastique, Briques alimentaires et Aluminium OUI – bouteilles en plastique; flacons de produits pour l'hygiène personnel et pour l'entretien ménager; barquettes alimentaires en plastique sans résidu; sacs plastique; papier film alimentaire; briques alimentaires (lait, jus de fruits etc.); canettes, boîtes en métal. NON – jouets en plastique; objets en plastique exceptés les emballages pour liquides (assiettes, verres, couverts, etc.); plastique contenant des restes alimentaires; polystyrène.	Sacs plastique jaunes	2 fois par semaine sur tout le territoire de la commune
Déchets compostables OUI – déchets et restes de cuisine froids (cuits et crus); peau, écorce et restes de fruits; déchets de légumes; restes de viande et os; restes de poisson et arêtes; coquille d'oeuf, sachet de thé, camomille, tisane et restes de café; fleurs séchées, serviettes en papier sales. NON – nourriture chaude et liquide; litières pour chiens et chats, résidus de coupe issus du jardin (herbe, branches et feuilles); couches.	Sacs biodégradables dans les conteneurs marrons	2 fois par semaine sur tout le territoire de la commune
Déchets non recyclables OUI – papier plastifié, d'aluminium et huilé; objets en plastique "rigide" (jouets, assiettes et verres etc.); rasoirs à usage unique, briquets; porcelaine; céramique; terre cuite; tubes de dentifrices, couches; litières pour animaux, cassette vidéo, morceaux et barquettes de polystyrène; cassette audio, CD. NON - tous les déchets qui font l'objet de tri sélectif.	Sacs poubelles transparents	2 fois par semaine sur tout le territoire de la commune
Déchets végétaux (feuilles sèches et résidus de coupe d'arbres, de plantes ou d'herbe issue de la manutention des espaces verts privés)	Les déchets doivent être déposés sur la voie publique par l'utilisateur, dans des bacs ou en fagots, le jour fixé de la collecte, après réservation au numéro vert; la quantité prévue ne doit pas être supérieure à 15 fagots ou 15 sacs poubelles (ou 7 sacs et 7 fagots)	Le service est gratuit et sur réservation; il est effectué 3 fois par semaine: si les réservations dépassent le nombre de ramassages prévus, elles sont traitées dès le premier jour disponible de la semaine successive.
		Il est également possible d'effectuer le tri directement à la plateforme écologique.
Déchets encombrants (les matériaux ferreux et non ferreux, mobilier et produits manufacturés en bois, autres déchets urbains encombrants non récupérables)	Les déchets doivent être déposés sur la voie publique par l'utilisateur, une heure avant le ramassage, le jour fixé de la collecte, après réservation au numéro vert; le volume des déchets encombrants ne doit pas être supérieur à 1 m³.	Le service est gratuit et sur réservation; il est effectué 3 fois par semaine: si les réservations dépassent le nombre de ramassages prévus, elles sont traitées dès le premier jour disponible de la semaine successive.
		Il est également possible d'effectuer le tri directement à la plateforme écologique.